

Fondation Vasarely: droit de réponse

L'article paru sous la signature de votre journaliste Vincent Noce, (votre édition du 26 février 2008, n° 8338, page 30), appelle de ma part les précisions et rectifications suivantes. Je vous demande par conséquent de bien vouloir publier ledit courrier en tant que droit de réponse légitime dans le délai légal imparté. Quel est le texte exact de «l'appel remis à Libération par des personnes qui prétendent avoir dirigé la Fondation Vasarely ces six dernières années»? Vos lecteurs sont en droit de connaître le nom et la qualité des rédacteurs ainsi que la nature exacte de leurs accusations: M. Renaud Belnet (avocat marseillais), M. François Hers (directeur de la Fondation Hartung et responsable du mécénat à la Fondation de France). Ils ont été l'un et l'autre prési-

dent et trésorier de la Fondation Vasarely pour avoir échangé leurs fonctions en cours de mandat (lors du conseil d'administration du 13 mars 2006). M^{me} Véronique Wiesinger (directrice de la Fondation Giacometti) était quant à elle la secrétaire du Bureau pendant cette même période (2 octobre 2002 - 2 octobre 2007). Quant à Monsieur Xavier Douroux (directeur du Consortium, centre d'art dijonnais) tantôt directeur, tantôt conseiller culturel du président, il est rarement présent, rémunéré par le biais d'une convention, signée en octobre 2002 entre le Président de l'Association dijonnaise le Coin du miroir et le Président de la Fondation Vasarely (M. François Hers), jamais validée par le conseil d'administration de la Fondation Vasarely (cf. conclusions de l'audit de juin 2006 de la préfecture des Bouches-du-

Rhône). M^{me} Michèle Taburno, veuve Jean-Pierre Vasarely, expatriée aux Etats-Unis d'Amérique depuis 2004, n'est pas citée; pourtant, elle a été présidente de la Fondation Vasarely de 1995 à 1997 et vice-présidente depuis cette date. C'est en outre elle qui a présenté les trois administrateurs susnommés et amené à leur désignation. Tous sont l'objet d'une action que j'ai engagée et portée en juin 2006 devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence pour faire constater leurs manquements répétés aux statuts de la Fondation et le tort qu'ils lui ont causé. Il est vrai que les auteurs de «l'appel remis à Libération» reconnaissent eux-mêmes vouloir «offrir à des artistes ou à des associations» le bâtiment cinématique que le plasticien avait fait éditer en 1976. Voilà en effet qui est édifiant de ne pas

préciser que cette «carcasse», comme le précise votre journaliste, a été dessinée, conçue et financée par Victor Vasarely pour y recevoir son œuvre didactique et architectonique, qu'elle a été reconnue d'utilité publique en 1971 et qu'elle est inscrite à l'inventaire du patrimoine. Les auteurs de «l'appel remis à Libération» sont sans qualité aucune pour proposer ce bien qui constitue la propriété inaliénable de la Fondation, dépourvue de but lucratif à des personnes ou à des entités quelconques. On comprend l'intérêt qu'ils ont à voir disparaître l'objet de la Fondation, avec le bâtiment qui l'abrite, dans l'idée que disparaîtraient de même les comptes qu'ils doivent au titre de leur gestion. Par ailleurs, votre journaliste voudra bien noter que Pierre Vasarely: -n'avait ni l'intention, ni le pouvoir de choisir la personne que le juge des référés a chargé de l'administration provisoire de la Fondation. Ce pouvoir est celui du juge seul. La nécessité d'une administration provisoire est d'ailleurs l'aboutissement de la gestion de MM. Belnet et Hers et de

M^{me} Wiesinger notamment; -n'a pas été de conseiller particulier de Charles Debbasch. Vous relirez avec intérêt l'ordonnance de juin 2001 qui a renvoyé M. Debbasch devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence; -n'a jamais été de directeur en titre de la Fondation Vasarely. Il a été le collaborateur de Victor Vasarely, son grand-père; salarié au sein de la Fondation, il a été nommé administrateur par sa volonté avant d'être institué son légataire universel; -n'a pas été associé à la procédure d'arbitrage (avril 1995 - janvier 1997) initiée par M^{me} Michèle Taburno, qui tout à la fois présidait la Fondation (avril 1995 - juillet 1997) et représentait les intérêts financiers et patrimoniaux de Jean-Pierre et André Vasarely, les deux fils du fondateur (cf. mandat du 1^{er} août 1995). Il est dommage que M. Vincent Noce n'ait pas pris mon attachement, ce qui lui aurait valu d'entendre ces quelques précisions d'importance. Lecteur assidu de Libération depuis vingt-cinq ans, je garde toutefois toute confiance en la qualité de votre quotidien.

Pierre Vasarely

Précision de l'auteur de l'article

Libération a rendu compte de la controverse entourant la Fondation créée par Victor Vasarely, figure de l'art cinétique («op-art»), disparu en 1997. Ceux qui ont dirigé la Fondation pendant six ans constatent qu'elle est moribonde: d'abord victime des détournements de son président, Charles Debbasch, elle a ensuite perdu la collection léguée par l'artiste, qui a été récupérée par la famille suite à un arbitrage. Dans un appel, ils proposent de faire revivre le bâtiment conçu à Aix par Vasarely, en le consacrant en «centre de recherches en arts visuels», avec le concours des artistes et de la ville.

Si Pierre Vasarhelyi les a égarés, *Libération* détient copie de ses bulletins de salaire en temps que «conseiller du président» de la Fondation.

L'article rendait aussi compte de la position, publique, de Pierre Vasarhelyi qui s'oppose à cette proposition, qu'il qualifie de «complot». Les signataires de l'appel s'étonnent de voir le petit-fils de l'artiste poser en «sauveur» de la Fondation, après le rôle qu'il a joué en son sein. Celui-ci voudrait le nier

aujourd'hui. En 1990, ayant emprunté 500000 francs à son grand-père, il signait pourtant sa reconnaissance de dette «conseiller auprès du président de la Fondation Vasarely», Charles Debbasch, lequel le présentait dans ses propres courriers comme membre de «son état-major».

S'il les a égarés, *Libération* détient aussi copie de ses bulletins de salaire en tant que «conseiller du président», pour 11870 francs par mois, puis «attaché de direction» de la Fondation, pour 13060,85 francs. Des documents démontrent également qu'il a bien été associé à l'arbitrage aboutissant à la

remise des œuvres à sa famille, et même facilité leur déménagement. A l'occasion de l'arbitrage, des œuvres ont été portées

manquantes, entraînant une plainte de l'Etat. Par la suite, Pierre Vasarhelyi s'est fâché avec sa famille. Il a ainsi écrit à Jacques Chirac, pour se plaindre d'être mis à l'écart d'un patrimoine dont il se considère comme «l'unique bénéficiaire» désigné par son grand-père.

Philippe GONZALEZ ♦ V.N.